



SAINT MARTIN LA PLAINE

Lundi 27 mai 2019

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Nos réf. : 2019-117 cf sm parents d'élèves

Objet : **Modalités d'inscriptions restaurant scolaire et accueil périscolaire.**

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, fixée le 2 septembre 2019,

Je vous remercie de trouver ci-joints :

- Les modalités d'inscriptions (au dos)
- Le règlement intérieur du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire
- Les tarifs
- La fiche famille
- La fiche sanitaire

Vous en souhaitant bonne lecture, veuillez agréer, mesdames monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.




Le maire
Christian FAYOLLE

Modalités d'inscriptions administratives des enfants et familles :

Pour les enfants inscrits au périscolaire ou restaurant scolaire lors de l'année 2018/2019:

Les familles peuvent transmettre les documents directement sur le portail famille ou les rapporter au périscolaire :

- La fiche sanitaire complétée (une par enfant)
- L'attestation du quotient familial CAF ou MSA
- Un justificatif d'assurance sur les activités périscolaire/extrascolaire

Documents à ramener au directeur du service (Mme MESMOUDI), pendant les permanences, au Plantier.

Pour les enfants qui ne sont jamais venus ni au périscolaire ni au restaurant scolaire :

Les familles retournent les documents suivants :

- La fiche sanitaire complétée (une par enfant)
- L'attestation du quotient familial CAF ou MSA
- La fiche famille
- Un justificatif d'assurance sur les activités périscolaire/extrascolaire

Documents à ramener au directeur du service (Mme MESMOUDI), pendant les permanences, au Plantier.

Les permanences : château du Plantier :

Le lundi 24 juin 2019 de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Le mardi 25 juin 2019 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Le mercredi 26 juin 2019 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Le jeudi 27 juin 2019 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Le vendredi 28 juin 2019 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Pour les parents séparés ayant la garde alternée de leurs enfants et qui souhaitent régler séparément leur facture, il est impératif que chaque parent remplisse sa propre fiche famille.

Inscriptions particulières des enfants dans les plannings :

Pour les familles ayant déjà leurs identifiants :

Les inscriptions des enfants au planning périscolaire par internet via le « **portail famille** »:

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMartinLaPlaine42800/accueil>

Accès possible à partir du jeudi 1^{er} Août jusqu'au jeudi 29 août 2019.

Pour les familles qui ne disposent pas de leurs identifiants ou qui inscrivent les enfants par les feuillets papier :

Les inscriptions des enfants au planning sont possibles soit pendant les permanences au Plantier, soit en déposant les feuillets avant le jeudi 29 août 2019 dans la boîte aux lettres du périscolaire.

Les feuillets papiers sont à récupérer en Mairie ou à l'accueil périscolaire pendant les permanences.